

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 20 janvier 2004 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 3 février 2004 à 20 h 00, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Madame Line Lecours
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Steve Martin
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE madame Lyette Grégoire, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Denis Émond, directeur des Services de l'informatique, est arrivé à 20 h 25.

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 259 0204 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0204-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Conférence de presse – Secondaire en spectacle.
- 5.2 Transport collectif à La Tuque.
- 5.3 Spectacle – Information.
- 9.1 Semaine d'appréciation du personnel enseignant.
- 11.3 Sentence arbitrale.

QUE l'article 4.2 « Rapport d'étape du comité sur l'orientation des services et la répartition des clientèles dans les écoles secondaires » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.7 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 260 0204 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 20 janvier 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0204-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, informe les commissaires de l'annulation de la visite dans deux écoles qui devait être faite par le ministre de l'Éducation. Il est précisé que cette visite n'a pas été reportée.

Sur un autre sujet, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, présente un état du budget des commandites. Il est procédé au dépôt de ce document.

État du budget des
commandites

RÉSOLUTION 261 0204 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0204-03 relatif à l'état du budget des commandites.

Adopté unanimement

Président

CONSIDÉRANT, par suite d'une analyse et de l'expérience positive vécue dans d'autres secteurs de son territoire, que la commission scolaire favorise l'organisation du transport collectif ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise l'accessibilité de l'ensemble des autobus scolaires du secteur du Haut Saint-Maurice aux fins du transport collectif, et ce, selon les modalités convenues avec les organismes partenaires.

Adopté unanimement

L'article 5 de l'ordre du jour concernant les sujets relatifs aux commissaires est complété par une information fournie par monsieur Claude Boutin quant à un spectacle. Plus précisément, il s'agit de la présentation « Les voix magiques de La Tuque », un groupe semi-professionnel qui compte 85 membres, dont 25 jeunes de niveau primaire et secondaire. Ce groupe présentera la comédie musicale « Enchanter-moi » au Complexe Culturel Félix-Leclerc les 6 et 7 février 2004 et à la salle J. Antonio-Thompson à Trois-Rivières, le 20 février prochain. Une invitation à participer à cet événement est faite aux commissaires par monsieur Boutin.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, soumet alors une recommandation pour la désignation d'une école pour expérimentation de la réforme au 1^{er} cycle du secondaire. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

L'école secondaire Val-Mauricie désignée pour l'expérimentation de la réforme au 1^{er} cycle du secondaire

RÉSOLUTION 263 0204 :

CONSIDÉRANT que l'application de la réforme au secondaire est prévue pour septembre 2005;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu au ministère de l'Éducation en juin 2003, de désigner dans chacune des commissions scolaires une école secondaire en vue d'une appropriation de la réforme;

CONSIDÉRANT que le statut d'école désignée permet d'expérimenter sans indications formelles, l'un ou l'autre des différents volets éducatifs liés à la réforme;

CONSIDÉRANT que l'école désignée aura la possibilité de faire partie du réseau régional et ainsi d'échanger des informations et des expérimentations;

CONSIDÉRANT que l'offre de désignation a été lancée à l'ensemble de nos écoles en juin dernier et que l'école secondaire Val-Mauricie, de par son intérêt, a rapidement et positivement répondu à cette offre;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le personnel de cette école, notamment au 1^{er} cycle, est déjà engagé et désire s'investir dans divers projets intégrateurs visant l'application du nouveau curriculum;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie appuie le projet de désignation;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Lyette Grégoire PROPOSE que l'école secondaire Val-Mauricie, du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, soit désignée pour l'expérimentation de la réforme au 1^{er} cycle du secondaire.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 264 0204 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Léo Pothier, enseignant à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 2 décembre 2003;
- Paul-André Potvin, enseignant à l'école Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain, laquelle est effective au 21 janvier 2004;
- Manon Tardif-Plante, secrétaire d'école à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective au 3 janvier 2004.

Adopté unanimement

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 265 0204 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2003-2004;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 11 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 4 février 2004;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 4 février 2004;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 4 février 2004;

Président

- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 4 février 2004;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 4 février 2004;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 20 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Notre-Dame à Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 4 février 2004;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école la Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 4 février 2004.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines fournit après cela des informations concernant une récente sentence arbitrale d'un grief dans laquelle l'arbitre retient la position de la Commission scolaire de l'Énergie quant à l'application de la liste de rappel du personnel enseignant oeuvrant en formation professionnelle.

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Non intérêt à l'acquisition d'un immeuble excédentaire situé au 690, 7^e Avenue à Shawinigan (Foyer de Grand-Mère)

RÉSOLUTION 266 0204 : CONSIDÉRANT que la direction générale du financement et de l'équipement du Ministère de la Santé et des Services sociaux s'enquiert de l'intérêt de la Commission scolaire de l'Énergie quant à un immeuble excédentaire ;

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie signifie à la direction générale du financement et de l'équipement du Ministère de la Santé et des Services sociaux qu'elle n'est pas intéressée à se porter acquéreur de l'immeuble excédentaire situé au 690, 7^e Avenue à Shawinigan (Foyer de Grand-Mère).

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 00, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 267 0204 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 23 h 45, il est procédé à la réouverture au public de la séance et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 268 0204 :

des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Modification de
l'article 45 de la
Politique de
gestion des
administrateurs

RÉSOLUTION 269 0204 :

CONSIDÉRANT, suivant l'article 322 du Règlement
sur les conditions d'emploi des gestionnaires des
commissions scolaires, que la commission scolaire établit le régime de vacances annuelles
des administrateurs dans la politique de gestion les concernant;

CONSIDÉRANT que ce régime de vacances n'est
actuellement pas uniforme entre les cadres des services, des centres et de gérance;

CONSIDÉRANT que l'association locale représentative
des administrateurs a demandé, notamment lors du comité des relations professionnelles tenu
le 18 novembre 2003, que le régime de vacances annuelles soit uniforme pour tous les
administrateurs nonobstant les années de services et l'emploi occupé;

CONSIDÉRANT que l'association locale et ses
membres déclarent accepter que cette uniformisation du quantum des vacances annuelles soit
subordonné au retrait permanent pour le personnel de gérance, dès l'année scolaire 2004-
2005, de tout temps compensatoire qui pourrait être alloué que ce soit selon le règlement, la
politique de gestion ou autre entente ou aménagement interne concernant un membre du
personnel de gérance;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve des précédentes
considérations, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la politique de
gestion des administrateurs, version du 22 avril 2003, soit modifiée en remplaçant l'article
45 par le suivant :

45. Relativement au quantum des vacances annuelles, un administrateur a droit, à compter du 1^{er} juillet 2004, à 30 jours de vacances annuelles lorsqu'il a assumé au cours de l'année scolaire précédente un emploi à temps complet durant la durée totale de ladite année scolaire.

Pour toute partie d'année scolaire précédente dont la durée en service est non complète et/ou tout emploi inférieur à un temps complet durant la même période, le quantum de vacances applicable sera proportionnel à la durée en mois de service durant cette année scolaire et/ou au pourcentage de l'emploi occupé durant la même période, le cas échéant.

Président

Secrétaire

QU'à compter également du 1^{er} juillet 2004, les articles 50 et 51 de la politique de gestion des administrateurs ne soit pas applicable au personnel de gérance et qu'à cet effet le mot « administrateur » soit remplacé par « cadre de service, conseiller en gestion de personnel, cadre de centre d'éducation des adultes et de centre de formation professionnelle » au sens du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Eu égard par la suite à des discussions tenues en huis clos, relativement au dossier concernant l'inversion des horaires des écoles primaires et des écoles secondaires, monsieur le président Jean-Yves Laforest exprime un consensus du conseil des commissaires à ce sujet. Celui-ci est à l'effet que le susdit dossier, relatif à l'implantation d'un changement d'horaire des écoles, ne soit pas considéré dans la planification et de l'application de l'organisation scolaire de ces écoles pour l'année scolaire 2004-2005.

À 23 h 50, il est procédé à la clôture de la présente séance d'ajournement.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 270 0204 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire